

Constitution Européenne et Compétitivité

La priorité de la Commission Barroso sera la « compétitivité ». Le risque est grand que prévale, soutenu par les tenants du dumping social et écologique, une vision étriquée et dépassée de la compétitivité européenne qui met en danger la confiance des peuples d'Europe dans leurs responsables politiques et les entreprises.

Une étude sur la place de l'industrie européenne dans la nouvelle distribution internationale du travail et sur la compétitivité européenne démontre que nous avons la capacité de vendre des produits "hauts de gamme" (la moitié de nos exportations) et à prix cher et donc à vendre du travail cher (1). Dans une telle approche, et comme le montre d'ores et déjà les recommandations de multinationales et le développement de nouvelles joint ventures N/S, ceux qui définissent et/ou respectent des normes exigeantes en matière sociale et environnementale ont un poids majeur et gagnent des parts de marché (2). Préparer un nouveau modèle de société globale, la société du bien être et de la prospérité partagées, sera source d'innovations, de nouveaux produits et de nouveaux services et le principal levier d'une nouvelle compétitivité européenne. Un projet de société de bien-être c'est associer deux objectifs "le développement personnel", dans une société solidaire et de la connaissance, et "le développement durable".

"L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples" stipule le projet de Traité constitutionnel européen (Art I-3, §1). Voilà la pierre angulaire qui, permettrait de faire progresser une "Europe plus proche des citoyens". En même temps elle lui permettrait de construire un nouveau modèle de société qui adapté aux défis du XXIème siècle prenne la suite des modèles qui firent fureur au 20ème, la société du "welfare" puis le modèle "néo-libéral". Enfin il s'agirait de prendre une position de leadership sur les marchés de demain faits de produits bons pour la santé et l'environnement (zéro pollution, zéro déchet) en partenariat avec les pays dits du Sud. Déjà la Chine s'est lancée sur cette piste !

Pour construire ce nouveau modèle de société, le projet de Constitution apporte de nouveaux leviers. Parmi ces nouveaux éléments on retiendra notamment l'insertion de la Charte des Droits Fondamentaux pour laquelle la Cour de Justice de Luxembourg sera compétente, la référence à une économie sociale de marché, le principe d'un commerce libre et équitable, l'objectif d'éradiquer la pauvreté. S'y ajoute la possibilité de développer une coopération renforcée et pour le groupe des pays membres de l'euro, la possibilité d'avoir une politique d'harmonisation fiscale commune y compris, pourquoi pas, en termes de "taxes sur les pollutions". Par ailleurs, le projet de Constitution a entrouvert un nouveau chapitre : une démocratie participative et ce au moment où il y a une convergence d'intérêt pour développer ce quatrième moteur de la fusée Europe : *la voie participative*.

Pour encourager à voter oui pour le projet de Traité Constitutionnel, le Conseil européen devrait, avant la fin de l'année 2004, convoquer une Convention III pour un "Contrat Européen pour une Société de Bien-Être et un Budget Participatif" qui démontre une nouvelle vision de la compétitivité, de la société de la connaissance et en réseaux, de la démocratie participative. Ce serait la meilleure manière de montrer

l'Europe en mouvement pour rencontrer, sans attendre, les attentes des Citoyens. La Convention III pourrait utilement, s'inspirer du concept de "grands contrats" proposés, au plan mondial, par le Groupe de Lisbonne : contrat social contre la pauvreté, contrat pour la démocratie participative et la société civile, contrat culturel pour le dialogue entre cultures et religions, contrat ressources naturelles pour le développement, contrat santé, environnement et consommation.

La législature européenne 2004/2009 doit être le temps de nouveaux progrès pour une Société de Bien-Être tant au plan européen qu'au plan mondial. Ces objectifs de progrès doivent constituer un levier de notre compétitivité, pour la relance de l'économie et l'innovation sur le plan social, économique et culturel. Une méthode participative - la Convention III - témoignerait que l'Europe s'est dotée d'un "moteur complémentaire" adapté à une société de la connaissance. L'Union européenne s'est construite au cours d'un demi-siècle par 3 "voies" : *la voie intergouvernementale* (ex : le Conseil européen), *la voie fédéraliste* (ex. : le Parlement) et *la voie fonctionnaliste* (ex. : le marché intérieur et l'euro). Tant les cercles politiques (en raison du fossé entre l'élite européenne et ses citoyens, le blocage de dossiers devenus tabous, la montée des méga-risques) que les milieux d'affaires (avec notamment la montée du risque de réputation), les syndicats (avec la montée du risque de dumping social) et la société civile (avec les retards pris dans la rencontre des grands défis démographiques, écologique et sociaux) ont aujourd'hui le même intérêt : *recréer du capital social* par une approche participative qui associe pouvoirs publics, entreprises et société civile et *proposer un nouvel horizon* mobilisateur : la société de Bien-Être. La Convention III devrait conduire à des initiatives à 25 avec les entreprises et la société civile. A défaut, une coopération renforcée entre un nombre plus limité d'Etats et les mêmes acteurs économiques et sociaux devra être développée. En toute hypothèse, seule une approche participative et de partenariat permettront de nouvelles formes de synergies. Par cette approche, les Européens innoveront, ils feront converger les moyens financiers publics et privés, ils permettront d'accélérer la transition vers un nouveau mode de développement, gage de paix et de sécurité.

La priorité n'est pas de s'inquiéter de savoir si les 25 ratifieront le projet de Constitution – personne ne peut prétendre être le maître du jeu – mais de veiller à ce que, sans attendre, un noyau le plus large de pays, d'entreprises et de groupes de la société civile, s'appuyant sur le texte du projet de Constitution, initie la "métamorphose" de l'Europe - pour reprendre la formule d'Edgard Morin - et lui donne un nouveau visage, par là même envoyant un signal fort à ses peuples et au monde.

(*) Le texte intégral du rapport est accessible sur www.epe.be

par Raymond Van Ermen,
Directeur Exécutif de Partenaires Européens pour l'Environnement.
Rapporteur du Forum Européen Permanent de la Société Civile.